Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

PROJET D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA CHENILLE LÉGIONNAIRE AU BÉNIN

Avril 2020

ODD:	1 PAS DE PAUVRETÉ · 2 FAIM «ZÉRO»
Pays:	Bénin
Code du projet:	TCP/BEN/3605
Contribution de la FAO:	206 764 USD
Période de mise en œuvre:	1er novembre 2016 – 31 décembre 2019
Contacts:	Bureau de la FAO au Bénin FAO-BJ@fao.org

Partenaires

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Bénéficiaires

Les structures opérationnelles du Ministère de l'agriculture, les brigades phytosanitaires, les producteurs de maïs, les producteurs et distributeurs de produits de traitement biologiques.

Contribution au Cadre de programmation par pays

CPP 2012-2016, Domaine prioritaire 1: Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Effet 1.1: La disponibilité en produits alimentaires (végétaux, animaux et halieutiques) de bonne qualité nutritionnelle, issus de la production nationale, s'est améliorée et d'importantes réserves commercialisables sont annuellement constituées.

Description du projet

Le Bénin a été l'un des premiers pays africains touchés par l'invasion de la chenille légionnaire d'automne (CLA) en avril 2016. L'incidence de l'attaque a été estimée à 40 000 hectares en 2016 pour le maïs, la principale culture vivrière du pays. En 2017, les chenilles sont réapparues dans de nombreux champs. Le projet visait à préserver les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations des zones touchées en renforçant les capacités nationales en matière de surveillance et de gestion de la CLA.

Impact

Le projet a contribué à protéger les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des populations des zones touchées. Les traitements appliqués dans les champs de maïs avec l'assistance des brigades phytosanitaire et des agents techniques des Agences territoriales de développement agricole (ATDA) ont en effet permis de minimiser considérablement les dégâts. Le rendement moyen pour le maïs se situe actuellement autour de deux tonnes à l'hectare.

Réalisation des résultats

Les capacités du Ministère de l'agriculture en matière de contrôle du ravageur ont été renforcées: une équipe spéciale a été créée et une plateforme géoréférencée de suivi de la prévalence des potentiels ravageurs en production végétale a été développée. Parallèlement, un lien arrimé au Système de surveillance et d'alerte rapide sur la légionnaire d'automne (FAMEWS) permettant la collecte et la transmission de données a été conçu. Dorénavant, le Chef du Service de la protection des végétaux a une vision détaillée et actualisée de la prévalence de la CLA au niveau national et peut procéder à la validation des données qui seront automatiquement mises à jour dans Cloud PlantVillage.

Les 160 brigades phytosanitaires (799 membres) créées en avril 2018 dans les arrondissements à forte production de maïs ont été formées sur leur rôle et leurs responsabilités (reconnaissance de la CLA, mesures de lutte, techniques d'application des produits phytosanitaires et mesures de sécurité de l'opérateur). Du matériel a été mis à leur disposition afin de les rendre opérationnelles et de leur permettre de soutenir efficacement les producteurs dans la surveillance, l'alerte et le contrôle de la CLA.

Enfin, avec la collaboration de l'Institut national des recherches agricoles du Bénin (INRAB), le projet a identifié, testé et disséminé des méthodes naturelles de lutte contre la CLA. Au total, 44 membres des brigades phytosanitaires locales et 35 agents techniques des Directions départementales de l'agriculture, de l'élevage et la pêche (DDAEP) ont été spécifiquement formés à ces techniques.

Mise en œuvre du plan de travail et du budget

Le projet a été mis en œuvre dans le respect du budget et du plan de travail. Il convient de noter que les activités liées à la réalisation du diagnostic approfondi de la situation d'attaque et d'invasion de la CLA (Activités 1.1 et 1.2) ont été abandonnées, ledit diagnostic ayant été effectué avant le démarrage du projet. Par ailleurs, l'Institut international d'agriculture tropicale-Station du Bénin (IITA-Bénin) devait réaliser un diagnostic de la diversité génétique de la CLA et produire du matériel de formation sur les méthodes de lutte alternatives (Activité 1.3 et 2.3). Ces livrables n'avaient toujours pas été remis au moment de la clôture du projet, ce qui a perturbé la réalisation des activités de formation.

Mesures de suivi à l'attention du gouvernement

Pour consolider les acquis du projet, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs et de démultiplier les opérations de suivi menées par les brigades.

Dans le cadre de la promotion des méthodes alternatives de lutte contre la CLA, le Gouvernement doit œuvrer à la poursuite des tests en milieu réel des alternatives éprouvées dans les différents pôles agricoles du Bénin pour identifier les méthodes les plus efficaces en fonction des différentes conditions agrométéorologiques.

Durabilité

1. Développement des capacités

Le projet a contribué au renforcement des capacités techniques des agents du Ministère chargé de l'agriculture.

2. Durabilité environnementale

Le projet a fait la promotion des méthodes alternatives de lutte aux pesticides de synthèse, respectueuses de l'environnement.

3. Approche fondée sur les droits de l'homme, notamment le droit à l'alimentation et à un travail décent

Les activités du projet ont permis de préserver les récoltes de maïs sur toute l'étendue du territoire national, ce qui a contribué à stabiliser les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des populations rurales.

4. Durabilité technologique

Les parties prenantes et les bénéficiaires se sont familiarisés avec des technologies adaptées et disponibles. Les alternatives naturelles aux pesticides chimiques sont constituées de produits facilement accessibles aux producteurs.

5. Durabilité économique

Un accord de financement est en cours de préparation avec la Banque africaine de développement pour consolider et passer à l'échelle les résultats du projet sur toute l'étendue du territoire national.

Documents et matériel de diffusion produits au cours du projet

- Sensibilisation sur les fléaux des cultures (*Spodoptera frugiperda*), DPV (SPVCP), Porto-Novo, juin 2018, 25 pp.
- Gestion des ravageurs du maïs au champ: cas du *Spodoptera frugiperda*, DPV (SPVCP), Porto-Novo, avril 2019, 45 pp.
- Rôle et responsabilités des brigades phytosanitaires, DPV (SPVCP), Porto-Novo, mai 2019, 16 pp.
- Techniques d'application des produits phytosanitaires et sécurité de l'opérateur, DPV (SPVCP), Porto-Novo, mai 2019, 33 pp.
- Technique de prospection sur la chenille légionnaire d'automne, DPV (SPVCP), Porto-Novo, juin 2019, 13 pp.

Réalisation des résultats – Matrice du cadre logique

Impact attendu	**Les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations des zones touchées par les chenilles légionnaires sont protégés et les capacités des principales parties prenantes dans la surveillance, le suivi et la gestion des chenilles légionnaires sont renforcées**	
Résultat	Les capacités de surveillance et de gestion des chenilles légionnaires sont renforcées	
	Indicateur (s)	– Un groupe de travail sur le ravageur mis en place. – Nombre de paquets technologiques testés et diffusés. – Nombre de brigades phytosanitaires bénéficiaires directes touchées par le projet. – Un système d'alerte précoce mis en place et opérationnel. – Nombre de documents de capitalisation des acquis du projet. – Un manuel de gestion intégrée du ravageur produit. – Matériel de vulgarisation traduit en langue locale.
	Situation de référence	– 40 000 ha de culture de maïs touchés par le ravageur en 2016, avec des pertes de l'ordre de 41 500 tonnes. – Aucun véritable programme phytosanitaire pour la protection du maïs contre la chenille légionnaire d'automne.
	Objectif final	– Un groupe de travail sur le ravageur mis en place. – Deux paquets technologiques testés et diffusés. – 160 brigades phytosanitaires touchées par le projet. – Un système d'alerte précoce mis en place et opérationnel. – Un document de capitalisation des acquis produit. – Un manuel de gestion intégrée du ravageur produit. – Matériel de vulgarisation traduit.
	Commentaires et mesures de suivi à adopter	Presque tous les livrables attendus du projet (à l'exception de ceux confiés à l'IITA) ont été remis.

Produit 1	Un diagnostic approfondi de la situation d'attaque et d'invasion de la chenille légionnaire au Bénin est réalisé (cartographie, incidence, sévérité, etc.)		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	Un rapport de diagnostic disponible.	Un rapport de diagnostic disponible.	Non
Situation de référence			
Commentaires	La situation d'attaque et d'invasion de la CLA au Bénin a été établie juste avant le démarrage du projet. L'étude n'était donc plus pertinente.		
Activité 1.1	Faire le diagnostic approfondi de la situation d'attaque et d'invasion de la chenille légionnaire au cours de la campagne agricole 2017-2018		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette activité n'était plus pertinente au moment du démarrage du projet.	
Activité 1.2	Faire une évaluation de l'incidence, de la sévérité et de l'impact socioéconomique des attaques de chenilles légionnaires au cours de la campagne agricole 2017-2018		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Cette activité n'était plus pertinente au moment du démarrage du projet.	
Activité 1.3	Faire le diagnostic de la diversité génétique de *S. frugiperda* au Bénin afin de mieux la combattre		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Un protocole d'accord a été signé avec l'IITA-Bénin pour la mise en œuvre de cette activité. Malheureusement, les livrables attendus n'ont pas été remis avant la clôture du projet.	

Produit 2	Des méthodes alternatives de lutte contre la chenille légionnaire sont testées en milieu réel et diffusées		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	– Nombre de fiches et de manuels de capitalisation des technologies produits. – Nombre de brigadiers formés sur les méthodes de lutte alternatives aux pesticides.		Oui
Situation de référence			
Commentaires	L'INRAB a identifié plusieurs alternatives aux traitements chimiques et a réalisé des tests en milieu réel et contrôlé. L'élaboration du manuel et des fiches techniques concernant les méthodes alternatives de lutte contre la CLA a été confiée à l'IITA, qui n'a pas à ce jour consigné les livrables attendus. Malgré cette contrainte, 44 brigadiers phytosanitaires et 35 agents techniques des DDAEP ont été formés sur les méthodes de lutte alternatives.		
Activité 2.1	Faire l'inventaire des méthodes alternatives potentielles de lutte contre la chenille légionnaire		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Diffuser les méthodes alternatives de lutte identifiées et testées.	
Activité 2.2	Conduire en milieu réel des expérimentations pour évaluer l'efficacité des méthodes alternatives de lutte contre *S. frugiperda* en culture de maïs dans les sept pôles de développement agricole du Bénin		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Un protocole a été signé avec l'INRAB pour le répertoire des alternatives possibles et la réalisation des tests en milieux réel et contrôlé. Les méthodes de lutte alternatives les plus efficaces identifiées sont: une solution de savon Palmida du Bénin à 0,5 pour cent; l'association du maïs avec le soja ou avec l'arachide en lignes alternées; l'utilisation de l'huile de neem avec respect des indications mentionnées sur l'étiquette du produit. Des tests en milieu réel de ces alternatives dans les différents pôles agricoles du Bénin doivent être conduits pour identifier les méthodes les plus efficaces en fonction des différentes conditions agrométéorologiques.	
Activité 2.3	Élaborer et éditer les fiches techniques et un manuel sur les méthodes alternatives de lutte contre la chenille légionnaire		
	Réalisé	Non	
	Commentaires	Un protocole d'accord a été signé avec l'IITA pour la mise en œuvre de cette activité. Malheureusement, les livrables attendus n'ont pas été reçus avant la fin du projet. L'IITA n'a reçu que la première tranche du payement pour démarrer l'activité. Les deux autres tranches n'ont pas été payées à l'institution qui n'a fourni aucun des livrables liés au décaissement des différentes tranches, malgré de nombreux messages de rappel. Face à cette situation, la FAO se réserve le droit de résilier le contrat, étant donné que le projet est arrivé à terme.	
Activité 2.4	Promouvoir des alternatives aux méthodes d'utilisation des pesticides, telles que les mesures physiques, culturales et biologiques à travers les champs-écoles paysans		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Les alternatives testées et efficaces ont été promues à travers un atelier de formation de tous les acteurs impliqués dans le conseil agricole et la production. La promotion des méthodes de lutte alternatives doit être poursuivie à travers les agences territoriales de développement agricole (ATDA).	

Produit 3	Les capacités des agriculteurs, des brigades phytosanitaires locales et des techniciens pour lutter contre la chenille légionnaire sont renforcées		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	– Nombre d'agents du Service de la protection des végétaux formés. – Nombre de membres des brigades formés.	– 30 agents du Service de la protection des végétaux. – 800 membres des brigades.	Oui
Situation de référence			
Commentaires	Trente-cinq agents du Service de la protection des végétaux ont été formés, ainsi que 799 membres des brigades. Il est souhaitable de renforcer les actions de suivi menées par les brigades.		
Activité 3.1	Former des agents du Service de la protection des végétaux, du Laboratoire de défense des cultures, des inspecteurs phytosanitaires des Directions départementales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Continuer les actions de renforcement des capacités.	
Activité 3.2	Former 800 membres des brigades phytosanitaires (comprenant producteurs et élus locaux) sur toute l'étendue du territoire national sur les options de gestion de la chenille légionnaire selon l'approche CEP		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires	Continuer les actions de renforcement des capacités.	
Activité 3.3	Renforcer les capacités d'intervention du service de la protection des végétaux		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires		
Produit 4	Les capacités nationales pour la surveillance, le suivi et l'alerte précoce sur les chenilles légionnaires sont renforcées		
	Indicateurs	Objectif	Réalisé
	– Existence d'une *Task Force* nationale sur la CLA – Existence d'une plateforme géoréférencée pour la collecte et la transmission de données.	– Une *Task Force* établie. – Une plateforme opérationnelle.	Oui
Situation de référence			
Commentaires	Une Task Force a été créée et une plateforme géoréférencée de suivi de la prévalence des potentiels ravageurs en production végétale a été développée. Parallèlement, un lien arrimé sur l'outil FAMEWS permettant la collecte et la transmission de données a été conçu. Dorénavant, le Chef du Service de la protection des végétaux a une vision claire de la prévalence de la CLA au niveau du Bénin et peut procéder à la validation des données qui seront automatiquement mises à jour dans le Cloud PlantVillage.		
Activité 4.1	Mettre en place une *Task Force* nationale sur la chenille légionnaire pour superviser les actions et coordonner les parties prenantes afin de mieux gérer le ravageur, y compris le suivi, les campagnes de sensibilisation, etc.		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires		
Activité 4.2	Mettre en place un système de suivi, de surveillance du ravageur, d'alerte précoce et de rapportage basé sur les communautés à la base		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires		
Activité 4.3	Renforcer les capacités institutionnelles du Service de la protection des végétaux, du Laboratoire de défense des cultures et des DDAEP		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires		
Activité 4.4	Élaborer une plateforme géoréférencée pour la collecte et la transmission de données aux différents utilisateurs		
	Réalisé	Oui	
	Commentaires		
Activité 4.5	Produire et partager des rapports d'enquête sur les attaques de chenilles légionnaires au Bénin et leurs impacts avec les parties prenantes concernées		
	Réalisé	Non	
	Commentaires		

Unité de la diffusion, de la promotion et des rapports (PSSR)

Division relations et mobilisation des ressources (PSR)

Pour plus d'information veuillez contacter: Reporting@fao.org

©FAO, 2020

CB0810FR/1/08.20